

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 7 MARS 2011 À 20 H 00 AU CENTRE COMMUNAUTAIRE, 30 CHEMIN LYNCROFT À HAMPSTEAD

SONT PRÉSENTS : Monsieur le Maire William Steinberg, Madame la Conseillère Bonnie Feigenbaum, Messieurs les Conseillers Abraham Gonshor, Jack Edery, Leon Elfassy, Michael Goldwax et Harvey Shaffer formant quorum sous la présidence du Maire Steinberg.

SONT AUSSI PRÉSENTS : M. Richard Sun, Directeur Général et M^e Nathalie Lauzière, Greffière, qui prend note des délibérations.

1^{ÈRE} PÉRIODE DE QUESTIONS

Le Maire invite les personnes présentes à poser leurs questions.

2011-694

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le Conseiller Jack Edery, appuyé par le Conseiller Leon Elfassy, et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour avec l'ajout des points suivants :

- 11.1 Approbation du contrat de ré-embauche de M. Michel Berlinguette à titre de «Contremaitre – Travaux publics».
- 11.2 Approbation du contrat de ré-embauche de M. Charles Renaud à titre de «Contremaitre – Travaux publics».
- 11.3 Approbation du contrat de ré-embauche de M. Marc Lachapelle à titre de «Contremaitre – Travaux publics».

Adoptée

2011-695

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par la Conseillère Bonnie Feigenbaum, appuyée par le Conseiller Harvey Shaffer et UNANIMEMENT RÉSOLU:

- QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du 7 février 2011 soit adopté dans la forme soumise.

Adoptée

2011-696

PARTICIPATION DE LA VILLE DE HAMPSTEAD À « HEURE DE LA TERRE »

ATTENDU QUE la Ville de Hampstead désire prendre position concernant une des grandes menaces auxquelles notre planète n'ait jamais été confrontée, soit celle du réchauffement global ;

ATTENDU QUE la réduction des émissions de gaz à effet de serre constitue une responsabilité partagée que chaque ville doit s'engager à réduire les émissions de carbone et que chaque personne, entreprise ou communauté doit participer à cet effort ;

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

ATTENDU QUE plusieurs grandes villes à travers le monde se sont engagées à éteindre les lumières pendant une heure à compter de 20h30, samedi le 26 mars 2011, pour combattre le réchauffement global de la planète ;

Il est proposé par la Conseillère Bonnie Feigenbaum, appuyée par le Conseiller Michael Goldwax et UNANIMEMENT RÉSOLU :

- QUE la Ville de Hampstead éteigne, pendant une heure, toute lumière non essentielle à compter de 20h30, samedi le 26 mars 2011 ;
- QUE tous les résidants de Hampstead soient invités à se joindre à cette initiative le 26 mars ; et
- QUE toutes les municipalités de l'agglomération de Montréal soient invitées à conjuguer leurs efforts à ceux de la Ville de Hampstead lors de l'heure de la terre, le 26 mars 2011.

Adoptée

2011-697

APPROBATION – RECONDUCTION DES ATTENTES PAR LA VILLE DE HAMPSTEAD AU CLD CENTRE OUEST POUR 2011-2012

CONSIDÉRANT QUE le CLD (Centre local de développement) Centre Ouest dessert les territoires de l'arrondissement de Saint-Laurent et des villes de Côte Saint-Luc, de Hampstead et de Montréal-Ouest;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance de la lettre et des documents transmis par le directeur d'arrondissement de Saint-Laurent relativement aux attentes 2011-2012 au CLD Centre Ouest

Il est proposé par le Conseiller Leon Elfassy, appuyé par le Conseiller Michael Goldwax et UNANIMEMENT RÉSOLU:

- QUE le conseil municipal de la Ville de Hampstead approuve la reconduction en 2011-2012 des attentes signifiées par la Ville de Hampstead en 2010-2011 au CLD Centre Ouest.

Adoptée

2011-698

ADOPTION DU PLAN STRATÉGIQUE DE LA VILLE DE HAMPSTEAD

ATTENDU QUE le Conseil de la Ville de Hampstead a déterminé que la ville a besoin d'un plan stratégique pour nous guider;

ATTENDU QUE le Conseil avait entamé le processus de planification stratégique sous la direction du Professeur Morty Yalovsky en 2010;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont finalisé le Plan stratégique suivant de nombreuses réunions et révisions;

Il a été proposé par le Conseiller Harvey Shaffer, appuyé par la Conseillère Bonnie Feigenbaum, et UNANIMEMENT RÉSOLU:

QUE le PLAN STRATÉGIQUE de la Ville de Hampstead soit adopté ;

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

QUE le Conseil exprime sa gratitude au Professeur Yalovsky pour les nombreuses heures qu'il a passées à nous aider;

ET QUE le plan stratégique soit publié sur le site Web de la Ville de Hampstead.

Adoptée

À 21h33, le Conseiller Leon Elfassy s'absente temporairement de l'assemblée.

2011-699

ADOPTION DU RÉGLEMENT N° 705-5 – RÉGLEMENT MODIFIANT LE RÉGLEMENT NO.705-4 CONCERNANT LA COLLECTE, L'ENLEVEMENT ET L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

ATTENDU QU'avis de motion du Règlement n° 705-5 a été donné lors de la séance ordinaire du 7 février 2011 et que les membres du conseil ont reçu une copie dudit règlement dans les délais et qu'ils déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par la Conseillère Bonnie Feigenbaum, appuyée par le Conseiller Michael Goldwax et UNANIMEMENT RÉSOLU :

- D'adopter le Règlement n° 705-5 intitulé : « Règlement modifiant le règlement no.705-4 concernant la démolition des immeubles »

Adoptée

À 21h35, le Conseiller Leon Elfassy revient assister à l'assemblée.

2011-700

AVIS DE MOTION – RÉGLEMENT NO. 785 INTITULÉ RÉGLEMENT MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NO.04-047 DE LA VILLE DE HAMPSTEAD

AVIS DE MOTION est donné par le Conseiller Leon Elfassy, qu'il y aura adoption du règlement n° 785 intitulé règlement modifiant le plan d'Urbanisme no. 04-047 de la Ville de Hampstead, lors d'une prochaine séance du Conseil

Ce règlement permettra de modifier et ajouter plusieurs nouvelles lignes directrices pour le plan d'urbanisme. Il fournira également des orientations spécifiques relatives au redéveloppement possible de ce qui suit:

- le site du terrain municipal situé sur le Chemin Cleve;
- le site de l'école primaire de Hampstead situé sur le Chemin Thurlow ; et
- le site de l'ancienne caserne de pompiers situé sur l'avenue MacDonald.

2011-701

DISPENSE DE LECTURE - RÉGLEMENT N° 785 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NO. 04-047 DE LA VILLE DE HAMPSTEAD

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil ont reçu copie du projet de Règlement n° 785 modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Hampstead et déclarent l'avoir lu ;

Il est proposé par le Conseiller Leon Elfassy, appuyé par le Conseiller Harvey Shaffer et UNANIMEMENT RÉSOLU :

- «QUE le conseil municipal de la Ville de Hampstead renonce à l'unanimité à la lecture du règlement n° 785 qui sera

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

intitulé : « Règlement modifiant le plan d'urbanisme no. 04-047 de la Ville de Hampstead ».

Adoptée

2011-702

ADOPTION – PROJET DE RÈGLEMENT N° 785 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NO.04-047 DE LA VILLE DE HAMPSTEAD

Il est proposé par le Conseiller Jack Edery, appuyé par le Conseiller Harvey Shaffer et RÉSOLU :

QUE, conformément à la loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil municipal de la Ville de Hampstead adopte par la présente le premier projet de loi no.785 qui sera intitulé : « Règlement modifiant le plan d'urbanisme no. 04-047 de la Ville de Hampstead».

QUE, conformément à l'article 125 (2) de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil municipal de la Ville de Hampstead délègue à la Greffière de la Ville le pouvoir de fixer la date et l'heure de l'assemblée publique de consultation à venir.

Monsieur le Maire William Steinberg appelle le vote.

Ont voté en faveur:

Conseiller Jack Edery
Conseiller Leon Elfassy
Conseiller Michael Goldwax
Conseillère Bonnie Feigenbaum
Conseiller Harvey Shaffer

Ont voté contre :

Conseiller Abe Gonshor

En faveur: 5

Contre : 1

Adoptée sur division

2011-703

TENUE D'UN REGISTRE ET D'UN RÉFÉRENDUM CONSULTATIF SUR UNE MODIFICATION AU PLAN D'URBANISME

ATTENDU QUE la Ville de Hampstead envisage de modifier son Plan d'urbanisme en vue de pourvoir au développement de divers secteurs particuliers;

ATTENDU QUE la modification du Plan d'urbanisme obligerait la Ville à adopter un règlement de concordance afin d'assurer la conformité au Plan d'urbanisme modifié;

ATTENDU QUE l'adoption d'un règlement de concordance n'a pas à être soumise à l'approbation référendaire;

ATTENDU QUE la Ville considère comme très important que les personnes habiles à voter dans la Ville soient consultées sur l'élément clé ayant trait aux modifications du Règlement du plan d'urbanisme, malgré le fait que les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* excluent la tenue d'un référendum dans ces circonstances;

ATTENDU QUE que la Ville souhaite tenir un référendum consultatif sur l'élément clé ayant trait aux modifications proposées;

ATTENDU QUE le référendum consultatif en question sera organisé par la Ville après la tenue d'un registre, si le nombre minimal de demandes requis en vertu de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* est atteint;

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

Il est proposé par le Conseiller Leon Elfassy, appuyé par le Conseiller Harvey Shaffer, et **RÉSOLU** :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici reproduit au long;

QUE la Ville de Hampstead tienne un registre à titre de condition préalable à la tenue d'un référendum consultatif;

QUE le registre se tienne le 28 mars;

QUE la question à poser dans la cadre de la tenue du registre et, s'il y a lieu, de la tenue d'un référendum consultatif, soit la suivante :

« **Êtes-vous d'accord avec** l'élément clé des modifications au Règlement du plan d'urbanisme de la Ville proposant que la Ville permette qu'un immeuble multirésidentiel de 16 étages soit situé sur le site de l'ancienne caserne d'incendie sur l'avenue Macdonald, sous réserve qu'au moins 60 % du site demeure non bâti ? »

QU'un référendum consultatif soit déclenché si le nombre minimal de demandes requis en vertu de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* est atteint.

2011-704

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT N° 786 – EMPRUNT POUR L'AMÉLIORATION DE PARCS ET ESPACES VERTS

AVIS DE MOTION est donné par le Conseiller Jack Edery qu'il y aura adoption du règlement n° 786 autorisant un emprunt pour l'amélioration de parcs et espaces verts, lors d'une prochaine séance du Conseil.

Tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement d'emprunt n° 786 et dispense de lecture dudit règlement est accordée.

2011-705

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT N° 787 – EMPRUNT POUR LA RÉHABILITATION DES INFRASTRUCTURES, LAMPADAIRES ET ATELIERS MUNICIPAUX

AVIS DE MOTION est donné par le Conseiller Jack Edery qu'il y aura adoption du règlement n° 787 autorisant un emprunt pour la réhabilitation d'infrastructures-lampadaires et la cour municipale, lors d'une prochaine séance du Conseil.

Tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement d'emprunt n° 787 et dispense de lecture dudit règlement est accordée.

2011-706

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT N° 788 – EMPRUNT POUR L'ACHAT DE VÉHICULES ET ÉQUIPEMENTS MUNICIPAL

AVIS DE MOTION est donné par le Conseiller Jack Edery qu'il y aura adoption du règlement n° 788 autorisant un emprunt pour l'achat de véhicules et équipement municipal, lors d'une prochaine séance du Conseil.

Tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement d'emprunt n° 788 et dispense de lecture dudit règlement est accordée.

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

2011-707

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT N° 789 – EMPRUNT POUR LES ARCHIVES ET LA GESTION DE DOCUMENTS

AVIS DE MOTION est donné par le Conseiller Jack Ederly qu'il y aura adoption du règlement n° 789 autorisant un emprunt pour les archives et la gestion de documents, lors d'une prochaine séance du Conseil.

Tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement d'emprunt n° 789 et dispense de lecture dudit règlement est accordée.

2011-708

APPROBATION DU PAIEMENT D'UNE RÉCLAMATION D'ASSURANCE RELATIVEMENT À LA RÉSIDENCE SISE AU 185 CHEMIN HARLAND, HAMPSTEAD

Sur proposition dûment présentée par le Conseiller Harvey Shaffer, appuyé par la Conseillère Bonnie Feigenbaum, il est UNANIMEMENT RÉSOLU :

- QUE le conseil municipal approuve le paiement complet et final de la somme de 50 000 \$ *Intact Compagnie d'assurance* en règlement du dossier de réclamation d'assurance relativement à la résidence sise au 185, chemin Harland, Hampstead, C.S. 500-17-063512-118;
- QUE le Maire ou le Directeur général soient autorisés à signer une quittance et transaction entre *Intact Compagnie d'assurance* et la Ville de Hampstead relativement au dossier C.S. 500-17-063512-118;

Le certificat du trésorier n°11-11, daté du 23 février 2011, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

2011-709

APPROBATION DU PAIEMENT D'UNE RÉCLAMATION

Sur proposition dûment présentée par le Conseiller Harvey Shaffer, appuyé par le Conseiller Michael Goldwax, il est UNANIMEMENT RÉSOLU :

- QUE le conseil municipal approuve le paiement complet et final de la somme de 6 105.00\$ à *Construction Dinico Inc et Construction Dininni Inc* en règlement du dossier de réclamation relativement au projet no. 077 au 159, Croissant Netherwood, facture no. 115;
- QUE le Maire ou le Directeur général soient autorisés à signer une quittance et transaction entre *Construction Dinico Inc et Construction Dininni Inc* et la Ville de Hampstead relativement au règlement de la réclamation dudit projet 077, facture no. 115;

Le certificat du trésorier n°11-016, daté du 3 mars 2011, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

2011-710

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU CCU DU 14 FÉVRIER 2011 ET DU 2 MARS 2011

Chaque membre du Conseil en ayant reçue copie, la Greffière dépose le procès-verbal de la réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme, tenue le 14 février 2011 et 2 mars 2011.

2011-711

DEMANDE AUTORISANT UN AGRANDISSEMENT AU DEUXIÈME ÉTAGE AINSI QU'UN AGRANDISSEMENT EN COUR AVANT, EN COUR LATÉRALE ET EN COUR ARRIÈRE D'UN BÂTIMENT UNIFAMILIAL DÉTACHÉ AU 3, CHEMIN HAVERSTOCK, LOT NO.: 2 089 767, ZONE RA-1 (RÈGLEMENT PIIA NUMÉRO 775)

Il est proposé par le Conseiller Leon Elfassy, appuyé par la Conseillère Bonnie Feigenbaum et UNANIMEMENT RÉSOLU :

- QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale montrant **des plans et élévations** pour un agrandissement en cour avant, en cour latérale et en cour arrière d'un bâtiment unifamilial détaché au 3, Chemin Haverstock et soumis à la réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme du 14 février 2011 soit **approuvé conditionnellement**, respectant partiellement les dispositions du Règlement de zonage numéro 727 et conformément au Règlement de Plan d'implantation et d'intégration architectural numéro 775 et à la recommandation du CCU considérant les conditions suivantes:
 - Réviser la demande de dérogation mineure en cour arrière, de sorte que l'empiètement est limitée au sous-sol;
 - Redessiner le garage d'une manière qu'aucune partie du mur de fondation arrière soit exposé au-dessus d'un (1) pied du niveau du sol ;

Adoptée

À 21h57, le Conseiller Abe Gonshor s'absente temporairement de l'assemblée et revient y assister à 21h58.

Intervention des personnes intéressées concernant la demande de dérogation mineure au 3 Chemin Haverstock :

Aucune intervention

2011-712

DEMANDE D'APPROBATION D'UNE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 727, ARTICLE 6.2.1, AFIN DE PERMETTRE LA MARGE DE REcul AVANT PRINCIPALE À 5.54 M (18.2 PIEDS) AU LIEU DE LA MARGE PRESCRITE DE 6.1 M (20.0 PIEDS) À UN BÂTIMENT UNIFAMILIAL ISOLÉ AU 3, CHEMIN HAVERSTOCK, LOT NO.: 2 089 767, ZONE RA-1

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de la demande de dérogation mineure du Règlement de zonage numéro 727, article 6.2.1 pour la propriété sise au 3, Chemin Haverstock, lot 2 089 767, pour permettre la marge de recul avant principale à 5.54m (18.2 pieds) au lieu de la marge prescrite de 6.1m (20.0 pieds) à un bâtiment unifamilial isolé;

CONSIDÉRANT QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme, à sa séance du 14 février 2011, a recommandé **d'approuver** la demande de dérogation mineure ci-dessus:

Il est proposé par le Conseiller Leon Elfassy, appuyé par la Conseillère Bonnie Feigenbaum et UNANIMEMENT RÉSOLU :

- QUE le conseil municipal **approuve** la demande de dérogation mineure décrite ci-dessus pour l'immeuble situé au 3, Chemin Haverstock sur le lot 2 089 767.

Adoptée

Intervention des personnes intéressées concernant la demande de dérogation mineure au 3 Chemin Haverstock :

Aucune intervention

2011-713

DEMANDE D'APPROBATION D'UNE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 727, ARTICLE 6.2.1, AFIN DE PERMETTRE LA MARGE DE REcul AVANT SECONDAIRE À 5.06 M (16.6 PIEDS) AU LIEU DE LA MARGE PRESCRITE DE 6.1 M (20.0 PIEDS) À UN BÂTIMENT UNIFAMILIAL ISOLÉ AU 3, CHEMIN HAVERSTOCK, LOT NO.: 2 089 767, ZONE RA-1

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de la demande de dérogation mineure du Règlement de zonage numéro 727, article 6.2.1 pour la propriété sise au 3, Chemin Haverstock, lot 2 089 767, pour permettre la marge de recul avant secondaire à 5.06m (16.6 pieds) au lieu de la marge prescrite de 6.1m (20.0 pieds) à un bâtiment unifamilial isolé ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme, à sa séance du 14 février 2011, a recommandé *d'approuver* la demande de dérogation mineure ci-dessus:

Il est proposé par la Conseillère Bonnie Feigenbaum, appuyée par le Conseiller Michael Goldwax et UNANIMEMENT RÉsolu :

- QUE le conseil municipal *approuve* la demande de dérogation mineure décrite ci-dessus pour l'immeuble situé au 3, Chemin Haverstock sur le lot 2 089 767.

Adoptée

Intervention des personnes intéressées concernant la demande de dérogation mineure au 3 Chemin Haverstock :

Aucune intervention

2011-714

DEMANDE D'APPROBATION D'UNE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 727, ARTICLE 6.4.1, AFIN DE PERMETTRE LA MARGE DE REcul ARRIÈRE À 1.44 M (4.7 PIEDS) AU LIEU DE LA MARGE PRESCRITE DE 4.7 M (15.3 PIEDS) À UN BÂTIMENT UNIFAMILIAL ISOLÉ AU 3, CHEMIN HAVERSTOCK, LOT NO.: 2 089 767, ZONE RA-1

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de la demande de dérogation mineure du Règlement de zonage numéro 727, article 6.4.1 pour la propriété sise au 3, Chemin Haverstock, lot 2 089 767, pour permettre la marge de recul arrière à 1.44m (4.7 pieds) au lieu de la marge prescrite de 4.7m (15.3 pieds) du bâtiment unifamilial isolé ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme, à sa séance du 14 février 2011, a recommandé *d'approuver conditionnellement* la demande de dérogation mineure ci-dessus considérant les éléments suivants:

- La marge de recul hors-sol existante en cour arrière de 2,5 m (8,2 pieds) doit être respecté ;
- La marge de recul de 1.44 m (4,7 pieds) projeté en cour arrière doit être limitée au sous-sol ;

Il est proposé par le Conseiller Leon Elfassy, appuyé par le Conseiller Michael Goldwax et UNANIMEMENT RÉsolu:

- QUE le conseil municipal *approuve conditionnellement* la demande de dérogation mineure décrite ci-dessus pour l'immeuble situé au 3, Chemin Haverstock sur le lot 2 089 767177.

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

Adoptée

À 21h59, le Conseiller Leon Elfassy s'absente temporairement de l'assemblée et revient y assister à 22h00.

2011-715

DEMANDE AUTORISANT UNE MODIFICATION À LA FACADE LATÉRALE À UN BÂTIMENT UNIFAMILIAL DÉTACHÉ AU 29, CHEMIN GRANVILLE, LOT NO.: 2 089 082, ZONE RA-1 (RÈGLEMENT PIIA NUMÉRO 775)

Il est proposé par le Conseiller Leon Elfassy, appuyé par le Conseiller Michael Goldwax et UNANIMEMENT RÉSOLU :

- QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale montrant **des plans et élévations** pour la modification de la façade latérale à un bâtiment unifamilial détaché au 29, Chemin Granville et soumis à la réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme du 14 février 2011 soit **approuvé**, conformément aux dispositions du Règlement de zonage numéro 727 et au Règlement de Plan d'implantation et d'intégration architectural numéro 775 et à la recommandation du CCU.

Adoptée

2011-716

DEMANDE AUTORISANT UNE MODIFICATION À LA FACADE AVANT À UN BÂTIMENT UNIFAMILIAL SEMI-DÉTACHÉ AU 28, CROISSANT ALDRED, LOT NO.: 2 089 665, ZONE RB-4 (RÈGLEMENT PIIA NUMÉRO 775)

Il est proposé par le Conseiller Leon Elfassy, appuyé par le Conseiller Michael Goldwax et UNANIMEMENT RÉSOLU :

- QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale montrant **des plans et élévations pour** la modification de la façade avant à un bâtiment unifamilial semi-détaché au 28, Croissant Aldred et soumis à la réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme du 14 février 2011 soit **approuvé**, conformément aux dispositions du Règlement de zonage numéro 727 et au Règlement de Plan d'implantation et d'intégration architectural numéro 775 et à la recommandation du CCU.

Adoptée

2011-717

DEMANDE AUTORISANT UNE MODIFICATION À LA FACADE AVANT PAR L'AJOUT D'UNE LUCARNE À UN BÂTIMENT UNIFAMILIAL DÉTACHÉ AU 36, CHEMIN CRESSY, LOT NO.: 2 089 741, ZONE RA-1 (RÈGLEMENT PIIA NUMÉRO 775)

Il est proposé par le Conseiller Harvey Shaffer, appuyé par le Conseiller Michael Goldwax et UNANIMEMENT RÉSOLU :

- QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale montrant **des plans et élévations** pour la modification de la façade avant par l'ajout d'une lucarne à un bâtiment unifamilial détaché au 36, Chemin Cressy et soumis à la réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme du 14 février 2011 soit **approuvé**, conformément aux dispositions du Règlement de zonage numéro 727 et au Règlement de Plan d'implantation et d'intégration architectural numéro 775 et à la recommandation du CCU.

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

Le Conseiller Leon Elfassy a divulgué ses intérêts pécuniaires, il s'est abstenu de participer aux discussions, de voter ou de tenter d'influencer le vote.

Monsieur le Maire William Steinberg appelle le vote.

Les membres du Conseil qui ont voté :

Conseiller Abe Gonshor
Conseiller Jack Edery
Conseiller Michael Goldwax
Conseillère Bonnie Feigenbaum
Conseiller Harvey Shaffer

Adoptée

2011-718

DEMANDE AUTORISANT UNE MODIFICATION À LA FACADE ARRIERE À UN BÂTIMENT UNIFAMILIAL DÉTACHÉ AU 184, CROISSANT NETHERWOOD, LOT NO.: 2 089 488, ZONE RA-2 (RÈGLEMENT PIIA NUMÉRO 775)

Il est proposé par le Conseiller Leon Elfassy, appuyé par la Conseillère Bonnie Feigenbaum et UNANIMEMENT RÉSOLU :

- QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale montrant **des plans et élévations** pour la modification de la façade arrière à un bâtiment unifamilial détaché au 184, Croissant Netherwood et soumis à la réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme du 2 mars 2011 soit **approuvé**, conformément aux dispositions du Règlement de zonage numéro 727 et au Règlement de Plan d'implantation et d'intégration architectural numéro 775 et à la recommandation du CCU.

Adoptée

2011-719

APPROBATION DES DÉBOURSÉS POUR LE MOIS DE FÉVRIER 2011

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes payés pour le mois de février 2011 a été soumise au Conseil.

Il est proposé par le Conseiller Jack Edery, appuyé par le Conseiller Leon Elfassy et UNANIMEMENT RÉSOLU:

- QUE la liste des déboursés pour la période du 1^{er} février 2011 au 28 février 2011, au montant de \$2 653 495.70, est par la présente approuvée (\$2 224 233.53 pour les chèques et \$429 262.17 pour les paiements en ligne).

Adoptée

2011-720

PAIEMENT DU PREMIER VERSEMENT DE LA QUOTE-PART 2011 DE LA VILLE À L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL

Il est proposé par le Conseiller Jack Edery, appuyé par le Conseiller Harvey Shaffer et UNANIMEMENT RÉSOLU :

- QUE la Ville de Hampstead paie le deuxième versement de sa quote-part des dépenses d'opérations 2011, au montant de 4 610 250,57 \$, à l'Agglomération de Montréal;

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

Le certificat du trésorier n° 11-012, daté du 23 février 2011, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

2011-721

OCTROI DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE DES ENROBÉS BITUMINEUX POUR L'ANNÉE 2011

CONSIDÉRANT QU'il y a eu un appel d'offres par invitation écrite pour la fourniture des enrobés bitumineux pour l'année 2011;

CONSIDÉRANT QU'après l'analyse des soumissions ouvertes le 9 février 2011, celle de Construction DJL inc. est la plus basse conforme au cahier des charges;

Il est proposé par le Conseiller Michael Goldwax, appuyé par le Conseiller Leon Elassy et UNANIMEMENT RÉSOLU :

- QUE, tel que recommandé par le Chef de division des achats, le contrat pour la fourniture des enrobés bitumineux pour l'année 2011 soit octroyé à l'entrepreneur ci-après et pour les coûts suivants :

CONSTRUCTION DJL INC.

Asphalte MB-7 (approx. 50 tonnes métriques)	75,00 \$ / tm
Asphalte MB-6 (approx. 500 tonnes métriques)	72,00 \$ / tm
Asphalte MB-5 (approx. 25 tonnes métriques)	69,25 \$ / tm
Asphalte MB-4 (approx. 15 tonnes métriques)	67,00 \$ / tm
Asphalte MB-3 (approx. 10 tonnes métriques)	65,50 \$ / tm
T.P.S. 5 %	Extra
T.V.Q. 8,5 %	Extra

Le certificat du trésorier 11-010, daté du 9 février 2011, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

2011-722

APPROBATION DU CONTRAT DE RÉ-EMBAUCHE DE M. MICHEL BERLINGUETTE À TITRE DE « CONTREMAÎTRE – TRAVAUX PUBLICS »

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Hampstead requiert les services d'un contremaître;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et le directeur des ressources humaines recommandent la ré-embauche de Monsieur **MICHEL BERLINGUETTE** pour combler ce poste;

Il est proposé par le Conseiller Michael Goldwax, appuyé par la Conseillère Bonnie Feigenbaum et UNANIMEMENT RÉSOLU :

- D'APPROUVER la prolongation d'embauche temporaire de Monsieur **MICHEL BERLINGUETTE** à titre de « Contremaître – travaux publics » pour une période n'excédant pas le 26 avril 2013, et ce, aux conditions décrites dans le contrat signé, le 7 mars 2011, par Monsieur Berlinguette et la Ville, représentée par son directeur des ressources humaines, contenu dans le dossier confidentiel « Personnel » détenu dans le bureau du Directeur des ressources humaines; et
- QUE le certificat du trésorier no 11-015, daté du 2 mars 2011, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

2011-723

APPROBATION DU CONTRAT D'EMBAUCHE DE M. CHARLES RENAUD À TITRE DE « CONTREMAÎTRE – TRAVAUX PUBLICS »

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Hampstead requiert les services d'un contremaître;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et le directeur des ressources humaines recommandent la ré-embauche de Monsieur **CHARLES RENAUD** pour combler ce poste;

Il est proposé par la Conseillère Bonnie Feigenbaum, appuyée par le Conseiller Michael Goldwax et UNANIMEMENT RÉSOLU:

- D'APPROUVER la prolongation de l'embauche temporaire de Monsieur **CHARLES RENAUD** à titre de « Contremaître – travaux publics » pour une période n'excédant pas le 26 avril 2013, et ce, aux conditions décrites dans le contrat signé, le 3 mars 2011, par Monsieur Renaud et la Ville, représentée par son directeur des ressources humaines, contenu dans le dossier confidentiel « Personnel » détenu dans le bureau du Directeur des ressources humaines; et
- QUE le certificat du trésorier no 11-013, daté du 2 mars 2011, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

2011-724

APPROBATION DU CONTRAT DE RÉ-EMBAUCHE DE M. MARC LACHAPELLE À TITRE DE « CONTREMAÎTRE – TRAVAUX PUBLICS »

CONSIDÉRANT QUE la ville de Hampstead requiert les services d'un contremaître;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et le directeur des ressources humaines recommandent la ré-embauche de Monsieur Lachapelle pour combler ce poste;

Il est proposé par le Conseiller Michael Goldwax, appuyé par le Conseiller Leon Elfassy et UNANIMEMENT RÉSOLU :

- DE RATIFIER la ré-embauche temporaire de Monsieur Marc Lachapelle à titre de « Contremaître – travaux publics » aux conditions décrites dans le contrat signé, le 7 mars 2011, par Monsieur Lachapelle et la Ville, représentée par son directeur des ressources humaines, pour la période du 1^{er} avril 2011 au 7 octobre 2011, de même que pour la période du 10 avril 2012 au 5 octobre 2012, tel que contenu dans le dossier confidentiel « Personnel » détenu dans le bureau du Directeur des ressources humaines; et
- QUE le certificat du trésorier no 11-014, daté du 2 mars 2011, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

2^{IÈME} PÉRIODE DE QUESTIONS

Le Maire invite les personnes présentes à poser leurs questions.

2011-725

LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été discutés, il est proposé par le Conseiller Michael Goldwax, appuyé par le Conseiller Jack Edery et résolu à l'unanimité de clore la séance.

Adoptée

(s)William Steinberg
Dr William Steinberg, Maire

(s)Nathalie Lauzière
Me Nathalie Lauzière, Greffière